



Taxe habitation 2014

Par **TiffanyJessie**, le **06/08/2019** à **15:33**

BonjourrrrrJe viens de recevoir une mise en demeure de payer une taxe d'habitation datant de 2014 dont je ne connaissais aucunement l'existence et pour laquelle je n'ai reçu aucune relance.rnrnJe voudrais connaître le délai de prescription pour lequel l'administration fiscale à le droit de me demander de payer ?rnrnCordialement

Par **morobar**, le **06/08/2019** à **19:37**

Bonjour,rnrnIl existe un délai de forclusion pour la mise en recouvrement de la th;rnrnEn général ce délai s'achève au 31/12 de l'année suivante.rnrnMais il existe aussi un délai de prescriptipon pour le recouvrement d'un avis déjà émis.